

Assemblée générale 2026

Proposition des résolutions pour mise aux votes

Résolution n°1 : Approbation du procès-verbal de l'AG précédente

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 10 juillet 2025, **approuve** ledit procès-verbal tel qu'il lui a été présenté.

Résolution n°2 : Approbation du rapport moral 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport moral pour l'exercice 2025, **approuve** ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Résolution n°3 : Approbation du rapport d'activité 2025

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport d'activité pour l'exercice 2025, **approuve** ledit rapport.

Résolution n°4 : Approbation du rapport financier 2025 et des comptes

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la présentation du rapport financier pour l'exercice clos en 2025, **approuve** les comptes de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés.

Résolution n°5 : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 comme suit :

- Report à nouveau

Résolution n°6 : Quitus au Conseil d'administration / Bureau

L'Assemblée Générale donne **quitus** aux membres du Conseil d'administration (ou du Bureau) pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Résolution n°7 : Approbation du budget prévisionnel 2026

L'Assemblée Générale, après présentation du budget prévisionnel 2026, **approuve** le budget tel qu'il lui a été présenté.

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie

Site de Montpellier – VEAS Parc 2000,
41 Rue Yves Montand 34080 MONTPELLIER

Site de Toulouse – Bâtiment Hermès,
55 avenue Louis Breguet 31400 TOULOUSE

Résolution n°8 : Orientation et plan d'action 2026

L'Assemblée Générale prend acte des orientations et du plan d'activité pour l'année 2026 et **valide** les grandes lignes présentées.

Résolution n°9 : Élection des membres du Conseil d'administration

L'Assemblée Générale procède à l'élection des membres du Conseil d'administration.
Sont élus

- Collège des Organisations Salariales (5 représentants – 1 siège par Organisation)

CFDT Occitanie <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	CFTC Occitanie <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	FO <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	CGT <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>
---	---	---	--

- Collège des Organisations Patronales (5 représentants – 1 siège par Organisation)

CPME Occitanie <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	MEDEF Occitanie <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	U2P Occitanie <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	FRSEA Occitanie <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>
---	--	--	--

- Collège des Institutionnels (5 représentants)

Ligue sportive <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	Ligue sportive <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	COOP AGRICOLE Occ <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	CRESS Occitanie <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>
---	---	--	--

- Collège des Groupements d'Employeurs (5 représentants)

GE <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	GE <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	GE <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>	GE <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>
GE <i>Titulaire :</i> <i>Suppléant (e) :</i>			

Leur mandat prendra effet à compter de ce jour pour une durée de **3 ans**, conformément aux statuts.

Résolution n°10 : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales et administratives.

Centre de Ressources des Groupements d'Employeurs d'Occitanie

Site de Montpellier – VEAS Parc 2000,
41 Rue Yves Montand 34080 MONTPELLIER

Site de Toulouse – Bâtiment Hermès,
55 avenue Louis Breguet 31400 TOULOUSE